

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 77 (1926)
Heft: 4

Artikel: Quelques aspects de la conversion en futaie des taillis du pied du Jura vaudois [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785438>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques aspects de la conversion en futaie des taillis du pied du Jura vaudois.

(Suite.)

Ces faits ont été pour nous un avertissement et nous ont démontré que la première chose à obtenir à Chassagne, en vue d'une conversion, était une ambiance propice à la végétation forestière et de parer le plus tôt possible aux inconvénients d'un système de culture qui s'était révélé incapable d'améliorer les conditions d'accroissement et de protection forestière. Une autre raison qui nous a poussé dans cette voie est le danger d'incendies forestiers si fréquents dans cette région aux localités rapprochées et dans une forêt qui attire une quantité de promeneurs dominicaux. La présence d'un sol enherbé et grillé par les rayons solaires du premier printemps, au lendemain de la fonte de la neige, constitue un danger absolument inexistant dans les massifs d'essences mélangées de la périphérie de Chassagne. Par conséquent, il faut chercher à hâter la formation d'une couverture protectrice du sol, qui sera humide et non inflammable et qui remplacera ce que M. Huffel appelle la *souille*, soit la végétation du sous-bois non producteur de tiges de valeur et qui, dans la forêt en question, se recrute surtout dans les noisetiers, épines, trembles, saules marceau, viornes, etc. confondus avec les rejets de chêne traînant à terre ou incapables de livrer des tiges bien conformées. Nous reconnaissons que cette végétation secondaire a sa valeur au point de vue de l'amélioration du sol et de sa protection. Toutefois, sa présence ne réussit pas à détruire l'herbe, ce véhicule si redoutable des incendies, pas plus qu'à élaguer naturellement les tiges d'avenir des chênes qui constitueront les éléments les plus précieux de la futaie de demain.

C'est pour ces motifs que nous n'avons pas hésité à nous attaquer simultanément aux trois catégories du taillis exploité, à partir de 1904, à la révolution de 34 ans. Nous avons donc fait exécuter, en 1905, des plantations dans les assiettes des coupes récemment exploitées, dans celles à demi-révolution et enfin dans les coupons ayant atteint l'âge d'exploitabilité, mais dont nous entreprenions l'éclaircie en éliminant tout d'abord les rejets mal conformés, de manière à ne maintenir environ que le tiers des tiges. Cette même opération a été poursuivie aussi dans les coupes

âgées de 17 ans. Dans la première catégorie dont, à partir de 1905, l'importance a été automatiquement réduite par suite de l'arrêt des réalisations totales du taillis, on a surtout installé des essences de lumière telles que l'épicéa, le mélèze, les pins sylvestre et Weymouth, ainsi que les deux variétés de Douglas. Les sous-plantations effectuées durant ces vingt dernières années dans les deux autres catégories du taillis ont été précédées de l'enlèvement de la souille, opération indispensable à l'installation de plants mis en terre à la distance moyenne de 1,50 à 2 m en tous sens. C'est une nécessité technique qu'on ne peut éviter sous peine de compromettre ou de rendre trop onéreuse l'installation de plants repiqués mis en terre entre les couches des chênes. Mais l'élimination de cette végétation secondaire n'est que momentanée, car sous le clair obscur des frondaisons des jeunes chênes encore près de terre, l'insolation est assez active pour permettre la reconstitution prompte et automatique de la souille dont l'utilité est indiscutable surtout dans les parties au sol peu profond et pauvre en humus. Cette protection des jeunes plants installés artificiellement est indispensable surtout durant les années de sécheresse.

Dans maintes parties de la forêt, des éclaboussures de semis naturels de hauteurs variées provenant de sapins et de pins sylvestres, soit de semenciers poussant dans la périphérie de la forêt ou de conifères plantés au milieu du siècle dernier, dans les vides, ont fait réaliser des économies appréciables dans la sous-plantation de ces 126 ha. L'opération envisagée dans son ensemble sera achevée dans deux ou trois ans. Elle présente, en outre, ce caractère d'irrégularité dont nous nous félicitons et qui nous permettra d'obtenir plus rapidement, sur toute la forêt, la formation de ce type de futaie mélangée irrégulière bien propre à résister aux éléments destructeurs.

En procédant suivant les principes ci-dessus, on a planté à Chassagne, durant les vingt dernières années, environ 290.000 plants, parmi lesquels les sapins, les épicéas et Douglas verts tiennent la première place; viennent ensuite les hêtres, mélèzes, pins sylvestres et Weymouth, ainsi que les frênes. On a aussi installé à titre d'essai quelques milliers de mélèzes du Japon, de sapins concolores, de sitkas et de pins Banks.



Phot. A. Barbey

FORÊT DE CHASSAGNE (COMMUNE D'ORBE, VAUD)

Formation de la futaie de chêne issue du vieillissement du taillis avec plantation dans les vides de Douglas verts (à gauche sur la photographie) quatre fois plus hauts que des sapins de même âge — 10 ans — visibles au premier plan à gauche et aux pieds du garde. (Septembre 1925.)

Malgré les sécheresses auxquelles nous avons fait allusion plus haut et qui se sont fait sentir en 1906, 1911, 1921 et 1923, les dégâts dans les plantations ont été insignifiants et n'ont atteint que quelques groupes de sapins situés dans des coupons au sol superficiel et très ensoleillé, ainsi qu'un certain nombre de mélèzes du Japon qui ont succombé grâce à un enracinement insuffisant, conséquence de leur jeune âge.

On peut être étonné que nous ayons accordé une place aussi considérable au Weymouth, surtout à un moment où, un peu partout — même sur les sols les plus variés, — on constate les dégâts que lui cause la rouille vésiculaire. A la vérité lorsque, il y a une douzaine d'années, nous avons planté ces conifères exotiques, cette invasion cryptogamique n'avait pas encore frappé le monde des sylviculteurs suisses, comme c'est le cas actuellement. Aujourd'hui, après des constatations plutôt défavorables dans certains groupes de cette essence, nous serions moins disposé à l'introduire si ce n'est à l'état isolé, comme on doit le faire pour le mélèze installé dans les vides du taillis.

Cependant, s'il faut en croire Wedding¹, le Weymouth serait un des arbres les plus utiles pour la sous-plantation des taillis de chêne et son utilité pour l'amélioration du sol et la destruction de la souille serait semblable à celle du hêtre, grâce surtout à la rapidité de sa croissance et à sa production rapide d'humus, conséquence de l'opulence de son feuillage qui se décompose rapidement. On sait que la valeur de son bois de service est fort appréciable, preuve en sont les prix élevés que ces assortiments ont atteints depuis une quinzaine d'années sur le marché suisse.

Mais que sont les avantages du Weymouth comparés aux espoirs que nous pouvons placer dans les cultures du Douglas, variété verte. On jugera de l'excellence de ce conifère exotique, envisagé comme auxiliaire du forestier dans la conversion des taillis, en examinant les vues photographiques qui accompagnent notre étude. Les résultats obtenus sont tels que l'on peut affirmer que cette essence devrait occuper la plus grande surface dans une opération de cette nature. Toutefois, la question du coût élevé des graines et des plants est un obstacle à un emploi en grand de ce conifère.

¹ Wedding: *Der Unterbau der Eiche mit „Weymouthskiefer“*. „Allgemeine Forst- und Jagdzeitung“, 1901, p. 153—155.

La caractéristique dominante du Douglas est sa croissance rapide dans ses jeunes années, son couvert épais bien propre à faire périr la souille, enfin la qualité de son bois que l'on peut considérer comme l'égal du mélèze. Si, durant les premières années qui suivent sa plantation, le Douglas s'accommode d'un abri latéral le protégeant contre les dangers des gelées tardives, il faut le dégager lorsqu'il dépasse la hauteur d'un mètre environ et permettre aux rayons solaires d'atteindre sa frondaison. En aucun cas, il ne saurait supporter ce qu'on appelle la « goutte pendante » tombant d'un arbre à frondaison épaisse, tel que le hêtre, le sapin ou l'épicéa.

Quant au Douglas bleu, qui est représenté à Chassagne par quelques bouquets d'une certaine importance, il offre la même caractéristique d'une essence de première utilité et dont la rapidité d'accroissement, quoique inférieure à celle de son congénère, égale celle de l'épicéa et semble sensiblement supérieure à celle du sapin. Nous sommes de l'avis de M. Hickel lorsqu'il dit que cette variété supporte notablement mieux l'ombrage que la verte¹.

On jugera, par l'examen de nos photographies, quelle opulence présentent actuellement les cultures de Douglas verts dont les plus âgées comptent dix-huit ans. Il faut reconnaître qu'un conifère poussant aussi rapidement et en mélange intime avec les tiges du chêne, appelées à constituer l'élément le plus précieux de la futaie de demain, a une valeur de premier ordre en tant qu'élagueur naturel de ces feuillus. En effet, la première qualité à obtenir dans l'éducation du chêne est la propreté du tronc. Or, comme le vieillissement d'un taillis produit une futaie non issue d'un fourré de semis, mais est composée de quelques tiges de semences et d'une forte proportion de rejets distants les uns des autres, l'éclairage latéral abondant provoque la formation des bourgeons proventifs et des branches gourmandes qu'il faut autant que possible faire disparaître. Cette élimination doit se produire de préférence par des moyens naturels, soit surtout par l'action des arbres voisins à feuillage persistant. Le Douglas, grâce à la rapidité de son accroissement et à l'ampleur de sa frondaison élancée, est hautement appréciable sous ce rapport là.

Cependant, lorsqu'on parcourt les gaulis de chêne sous-

¹ R. Hickel. « Le Sapin de Douglas », chez l'auteur. Versailles 1923.

plantés et dont les flèches des conifères ont atteint la cime des chênes, on se rend compte qu'il est indispensable d'intervenir pour éliminer les extrémités de certaines branches latérales qui frottent le sommet de la tige des résineux d'élite préparant ainsi automatiquement la formation d'une flèche bifide, en candélabre ou en bayonnette. Si, d'une part, il convient d'accorder au chêne une place en vue dans le peuplement mélangé en formation, il faut provoquer le départ en hauteur des résineux d'élite qui ont réussi à prendre un essor et à occuper les vides entre les cépées de l'ancien taillis. Une de nos illustrations démontre dans quels cas cette opération est indiquée et à l'aide de quel outil spécial on opère cette résection des branches latérales de certains chênes.

(A suivre.)

COMMUNICATIONS.

Le gros chêne de Montana.

Non loin du village de Montana, dans le canton du Valais, se dresse un chêne rouvre (*Quercus sessiliflora*) remarquable par ses fortes dimensions autant que par l'altitude élevée de sa station, soit à 1130 m.

Il croît en forêt, au sud-est de Montana, dans un sol triasique (gypse) recouvert d'éléments morainiques. Ce sol est pauvre en humus, étant donné que jusqu'il y a peu d'années, il était soumis au parcours et à l'enlèvement de la fane.

Voici ses dimensions, à la fin de 1925 :

Circonférence du fût, à 1,2 m	5,33 m
Hauteur totale	21 m
Plus grand diamètre de la cime	18 m
Diamètre perpendiculaire au précédent	10 m

La forêt dans laquelle il se trouve est cette pineraie bien typique du Valais central, au climat sec, et qui déroule son ruban quasi ininterrompu depuis Martigny jusqu'au-delà de Brigue, sur les deux rives du Rhône. Les pentes tournées au sud, extraordinairement sèches, ne nourrissent que des pins. Par-ci par-là, dans les stations plus humides, apparaissent quelques épicéas dont la réussite est plutôt médiocre. Le chêne rouvre se rencontre surtout à l'état de sous-bois, rarement comme arbre rabougri dont le diamètre ne dépasse généralement pas 20 à 30 cm.

A proximité des lieux habités, ces maigres boisés sont soumis au parcours du bétail et à l'exploitation de la fane. On conçoit sans autre combien leur accroissement est faible.